

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX**

**Séance extraordinaire du 21 octobre 2024**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix, tenue le 21 octobre 2024 à 15 h, à la mairie de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix.

Sont présents les conseillers : Luc Maltais, Évans Potvin, Patricia Labonté et Hervey Tremblay

Sont absents les conseillers : Martin Voyer et Sylvain Lavoie

sous la présidence de M. André Fortin, maire

Sont aussi présents : M<sup>me</sup> Marie-Hélène Boily, directrice générale  
M. Mario Bouchard, greffier

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

---

À 15 h, le quorum étant atteint, M. le maire André Fortin ouvre la séance.

2. **267.10.2024 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

M. Luc Maltais propose, appuyé par M<sup>me</sup> Patricia Labonté d'accepter l'ordre du jour tel que lu et rédigé par le greffier, incluant les points ajoutés aux affaires nouvelles s'il y a lieu.

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Lecture et acceptation de l'ordre du jour
3. Demande d'aide financière au Fonds régions et ruralité Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional – Honoraires professionnels pour la conception d'un plan directeur dans le cadre de la rénovation du centre récréotouristique le Rigolet
4. Modification résolution n° 198.08.2024 – Demande d'un emprunt temporaire auprès de la Caisse populaire Desjardins des cinq cantons en vertu du Règlement d'emprunt n° 295-2022
5. Période de questions
6. Levée de la séance

***Adoptée à l'unanimité***

3. **268.10.2024 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ VOLET 2 – SOUTIEN À LA COMPÉTENCE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL – HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LA CONCEPTION D'UN PLAN DIRECTEUR DANS LE CADRE DE LA RÉNOVATION DU CENTRE RÉCRÉOTOURISTIQUE LE RIGOLET**

---

M, Hervey Tremblay propose par M. Évans Potvin, appuyé par :

D'accorder à la firme EXT conseil inc. le mandat de préparation d'un plan directeur dans le cadre de la rénovation du centre récréotouristique le Rigolet pour la somme de 21 660 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de services du 27 septembre 2024;

De financer 80 % de cette somme, soit 18 192 \$ taxes nettes avec le Programme d'aide financière au Fonds régions et ruralité Volet 2 et la somme de 4 548 \$ taxes nettes avec le surplus accumulé de la Ville;

D'autoriser M. Christian Potvin, directeur du développement loisirs, culture, tourisme et qualité de vie à déposer une demande d'aide financière au Fonds régions et ruralité Volet 2 dans le cadre du soutien à la compétence de développement local et régional.

***Adoptée à l'unanimité***

